

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

09 juillet 2026

Date de signature

05 août 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

Excusés, ont donné procuration :

M. Didier BOQUET (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Kevin MIERE, Mme Amélie STAWSKI (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Carol TARAVEL-CONDAT (pouvoir à M. André RIC).

Monsieur Christian CAPRON a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-100	Mécénat Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux - Renouvellement de la convention de collecte de dons de la Fondation du Patrimoine et l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de Rives-en-Seine
------------	--

Le chantier de restauration en cours sur le clocher de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux a démarré en 2025, avec le montage de l'échafaudage en août, puis la dépose de la première pierre en novembre. Il consiste en 3 étapes, à savoir rénover la flèche, puis le fut octogonal et enfin la base carrée.

A ces phases s'ajoutent la restauration de deux baies de vitraux et des cadrans visibles en façade. L'urgence de l'ensemble de ces travaux a été confirmée par un diagnostic sanitaire réalisée en 2019 par le cabinet d'architecte du patrimoine Nasca. Le coût s'élève à 3 526 308,73 euros.

Malgré le soutien de l'Etat via la DRAC et du Département de la Seine-Maritime, la commune de Rives-en-Seine a décidé de solliciter l'aide des entreprises et particuliers car le reste à charge est très important. Elle a pour cela conventionné avec la Fondation du patrimoine et l'association Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine de Rives-en-Seine. Cette convention, qui permet de donner un cadre à la collecte de fonds, a été signée en 2023. D'une durée initiale de trois ans, elle arrive donc à terme cette année.

Compte-tenu du coût du projet et du reste à charge pour la commune, et l'objectif de la convention de mécénat précédente n'ayant pas été atteint (100 397 euros à ce jour), le Maire propose de relancer la campagne de mécénat, en maintenant l'objectif initial de collecte à 250 000 euros.

Pour ce faire, la commune doit renouveler sa convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine et l'association « Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine de Rives-en-Seine ».

Cette nouvelle convention serait, comme la première, d'une durée de trois ans et pourrait être prolongée en cas de besoin.

Elle précise notamment l'affectation des dons, les modalités comptables, les relations aux donateurs et les responsabilités des parties, notamment en matière de communication.

A titre d'exemple, l'Association s'engage à gérer l'animation de la collecte de dons en organisant entre autres des animations pour garantir son succès, (concert, spectacle, vide-greniers, randonnée, pique-nique, concours de belote, marché, soirée de gala, vente aux enchères, tombola, exposition, conférence, atelier...), à communiquer en alimentant sa page Facebook (et par tout moyen de communication tels que l'affichage) pour diffuser notamment les contenus relatifs aux événements qu'elle organise et relayer les actions organisées par la commune en faveur de la campagne ou encore à reverser les dons numéraires directement à la campagne de mécénat via la Fondation du Patrimoine.

La commune s'engage de son côté notamment à co-gérer l'animation de la collecte de dons en organisant entre autres des événements relatifs au chantier (visites, rencontres avec les entreprises...), à gérer des contreparties ou encore à diffuser des contenus et relayer ceux de l'Association sur les réseaux sociaux.

Des frais de gestion s'élevant à 6 % du montant des dons collectés seront perçus par la Fondation du Patrimoine qui met notamment le site de dons en ligne à la disposition de l'opération.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention collecte de dons de la Fondation du Patrimoine et l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de Rives-en-Seine ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de nouvelle convention tripartite de collecte de dons ;
- De l'autoriser à la signer, ou son représentant, ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet et ses avenants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Christian CAPRON